

Exercice 2001 - SEM de la Citadelle - Rapport d'activité de la délégation de service public et rapport des administrateurs au Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : La délégation de service public relative à la Citadelle concerne la gestion, l'animation et la mise en valeur du site.

La SEM de la Citadelle est titulaire pour 10 ans, du contrat de délégation en date du 27 juin 1994. Le rapport annuel 2001 sur l'activité déléguée vous est présenté.

De plus, l'article L 1524.5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte. En application de ces dispositions, Mmes FELLMANN, SCHIRRER, CHAUVET et MM. MARIOT, ROIGNOT, LIME, DUMONT, CHIRIER, BONNET, LAMBERT ont été consultés au préalable sur ces éléments, tirés du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 17 juin 2002.

I - Analyse de l'activité déléguée

La SEM de la Citadelle a confirmé son développement. Ainsi l'année 2001 a permis de :

→ lancer la deuxième phase de travaux du parc zoologique qui a débuté en mai 2001 et s'est poursuivie jusqu'en juin 2002. Durant ces travaux, le zoo a été partiellement puis totalement fermé au public (de novembre 2001 à juin 2002) par mesure de sécurité,

→ maintenir le niveau global de fréquentation malgré la fermeture partielle du zoo depuis mai 2001. La fréquentation payante s'est toutefois à nouveau légèrement réduite pour s'établir à 214 269 entrées soit - 0,7 %. Parmi celles-ci, 19 % seulement concernent des visiteurs en groupes. Le nombre des abonnements a diminué de 12 % et s'est établi à 1 112 mais le nombre d'entrées comptabilisées a augmenté de 12,5 % (8 476 entrées). Cela représente 4 % des entrées payantes,

→ améliorer l'accueil du public qui a été un des objectifs essentiels des actions et des investissements de la SEM. Le personnel s'est renforcé d'un agent et représente 23,3 équivalents temps complet. Des actions de formation ont été menées tant pour les permanents que pour les saisonniers et un intéressement des salariés aux résultats au travers d'objectifs quantitatifs et qualitatifs a été mis en place,

→ poursuivre la politique de communication et d'animations. Les manifestations nocturnes ont été maintenues grâce au partenariat privé et ont attiré plus de 4 200 spectateurs (Nuits de la Citadelle, Itinéraires Théâtralisés, ...).

II - Analyse financière

L'exercice 2001 se solde par un résultat net positif de 54 213 € soit 355 616 F qui a été affecté en comptes de réserve de la SEM.

Les charges d'exploitation ont été maîtrisées avec une augmentation de 2 % malgré la hausse de la masse salariale de 8,9 %.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 3,5 % notamment grâce aux résultats améliorés des activités commerciales de la SEM (restauration et boutique) qui représentent près de 35 % du chiffre d'affaires.

La capacité d'autofinancement 2001 de la SEM s'est améliorée et s'est élevée à 241 828 € soit 1 586 288 F.

La SEM a perçu de la Ville une compensation tarifaire de 78 762 € soit 516 645,60 F HT, conformément aux engagements pris par le Conseil Municipal suite au blocage des tarifs 2001 au niveau de ceux pratiqués depuis 1998. Cette compensation a été inférieure de 12,5 % à celle de l'année 2000.

La SEM versera à la Ville une redevance égale à 5 % du chiffre d'affaires HT soit un montant de 53 799 € HT (352 898 F HT) dont le produit, conformément à la convention de gestion, sera affecté par la Ville à des dépenses de conservation ou de valorisation du patrimoine muséographique de la Citadelle.

III - Fonctionnement de la SEM

Le Conseil d'Administration a été régulièrement réuni (trois fois) pour prendre connaissance et décider des actions à mener ainsi que des éléments financiers en termes de budget prévisionnel, de bilans annuels mais aussi intermédiaires.

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie une fois, notamment pour approuver les comptes de l'exercice précédent.

«M. LE MAIRE : Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois, c'est quelque chose qui fonctionne bien. Je remercie d'ailleurs Joëlle SCHIRREZ pour son engagement, je sais qu'elle passe beaucoup de temps à la Citadelle, c'est une grande maison, donc bravo et continuez. Les résultats de cette année sont exceptionnels, ce qui veut dire que le challenge l'année prochaine va être difficile à tenir parce que c'est ça les objectifs, quand on les réussit, il faut faire mieux l'année suivante !

M. Michel ROIGNOT : Monsieur le Maire, simplement pour dire que sur l'exercice 2001 au moins jusqu'au renouvellement de mars 2001, j'étais le Vice-Président de la Citadelle, donc je pense qu'il vaut mieux que je ne prenne pas part au vote.

M. LE MAIRE : J'ai aussi été Président un moment de la SEM, je crois que ça devait être en 2002 mais je vais quand même par sécurité ne pas prendre part au vote.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, j'ai pu tant au Conseil Municipal qu'au Conseil d'Administration de la SEM entendre votre satisfaction et je crois qu'elle est justifiée quant au développement de la Citadelle. Cependant, je suis surpris quand dans le rapport 36 sur la synthèse diagnostic en matière de tourisme, qu'en matière de patrimoine on évoque deux faiblesses liées à la Citadelle : une trop forte concentration des visiteurs sur la Citadelle générant des retombées plus faibles que celles qu'on serait en droit d'attendre et une lisibilité quelquefois difficile de l'offre historique. Donc je voudrais savoir ce que vous en pensez.

Mme Joëlle SCHIRREZ : Il est vrai qu'il y a une diversité de l'offre touristique à la Citadelle et comme il y a une diversité de l'offre, forcément la lisibilité est moins nette que si on n'avait que le patrimoine historique ou qu'un musée, ça c'est évident. Cela fait aussi sa richesse. Je vous rappelle quand même que la Citadelle est la citadelle la plus visitée de France, donc c'est quand même un point positif.

M. LE MAIRE : C'est même un des 12 monuments les plus visités de France si on retire les grands monuments : Notre-Dame, Versailles...

Mme Joëlle SCHIRRER : Quant à dire qu'on concentre l'ensemble des visiteurs de Besançon sur la Citadelle, c'est vrai que la majorité des visiteurs y vont mais il faut peut-être essayer d'offrir avec la Citadelle d'autres visites comme le Musée du Temps, d'autres produits et il y aura peut-être alors un rééquilibrage. Il me semble que là on a un travail à faire en terme d'offre touristique.

Ce que je voulais dire par rapport à la Citadelle en général, Monsieur BONNET, c'est que parler de la Citadelle c'est parler de Besançon et le développement de la Citadelle est confirmé effectivement en 2001 et même en 2002. La presse s'en fait l'écho, la presse locale, la presse nationale voire la presse chez nos partenaires de proximité, je parlerai de Lausanne, le Matin de Lausanne qui s'en fait l'écho aussi en 2001 dans un article dont le titre était : «La Citadelle de Besançon mérite à elle seule le voyage». Cela répond un petit peu aussi à votre interrogation. L'activité de la SEM en 2001 doit, il me semble, se lire en regard des années précédentes. Le passé explique le présent et c'est un petit peu une intervention que je voudrais faire rapidement à l'intention de M. POCHARD pour éclairer ce qu'il nous disait tout à l'heure mais il s'est absenté. On avait chargé la Citadelle en 1994 d'objectifs très importants et trop vastes. En 1998, il y a eu une réorientation des objectifs par rapport à la convention initiale. En 2001 comme en 1998, 1999, 2000, les actions de la SEM pour valoriser la Citadelle sur le plan culturel et touristique ont procédé à ces orientations qui sont au nombre de 5 : poursuivre les investissements en les recentrant autour du pôle animalier, deuxièmement accentuer les animations, amplifier la communication, améliorer l'accueil des publics français et étrangers et baisser d'environ 20 % les tarifs d'entrée, c'était pour 2001 en raison de la fermeture du Zoo.

Les investissements ont été importants et je crois que le choix politique de la Ville de Besançon et des partenaires a été rentable parce que le nombre des visiteurs s'est accru et d'une façon très importante. Vous avez les chiffres de 1994. De 1994 à 2001, les investissements réalisés par la SEM en tant que maître d'ouvrage se sont élevés à 3 566 900 et quelque € HT, soit des subventions de 1 378 715 € provenant de la Ville. La SEM a financé elle-même 2 075 000 € soit par emprunt, soit par autofinancement.

Les animations, on peut en 2001 dire simplement que les itinéraires nocturnes théâtralisés ont été une première édition et ça a été un franc succès. Comme on est en Conseil Municipal, je ne développerai pas mais beaucoup de partenaires privés ont participé à ces itinéraires. La Ville, elle, a apporté son concours en moyens techniques et en moyens humains pour l'ensemble de ces animations.

Pour la fréquentation, on est passé de 164 000 visiteurs en 1995 qui est la première année d'activité complète de la SEM à 202 000 visiteurs en 2001.

En ce qui concerne les activités de la SEM, la tendance générale a été de réduire un petit peu le chiffre d'affaires de la billetterie proportionnellement aux autres chiffres d'affaires, c'est-à-dire que la billetterie a augmenté de 4,4 % parce que la politique définie par le Conseil d'Administration et ensuite par le Conseil Municipal a été de ne pas faire une augmentation massive des tarifs d'entrée. Par contre, la tendance a été de doubler le chiffre d'affaires concernant la boutique et la restauration, cela a été fait entre 1996 et 2001. C'est les produits nouveaux qui ont donné un plus considérable.

En matière de personnel, en 2001 nous avons 23,3 Equivalents Temps Plein contre 12 en 1997. Il y a 44 saisonniers et 3 CES qui ont été signés en 2001. L'augmentation des charges de personnel est due à l'ARTT, à l'intéressement pour la première fois en 2001 sur le chiffre d'affaires et à une augmentation des effectifs pour les prestations boutique et restauration. Selon l'Observatoire National du Tourisme, un emploi direct permanent dans le tourisme induit deux emplois indirects à l'extérieur ; donc vous voyez l'importance de la Citadelle non seulement en matière touristique mais aussi en matière d'emploi sur l'ensemble de notre agglomération.

M. LE MAIRE : Je te remercie Joëlle pour ce rapport. Vous savez que cette année pour juillet et août -là on va encore plus concentrer Monsieur BONNET- il y a encore plus 40 % mais je crois que c'est bien. En 1994, lorsque le Maire m'a demandé de créer la SEM de la Citadelle, il y avait 110 000 à 115 000 visiteurs, là on a au moins doublé.

Mme Joëlle SCHIRRER : On sera sans doute à 260 000 visiteurs en fin d'année si le rythme continue mais il faut bien préciser que c'est une année exceptionnelle qu'on ne pourra peut-être pas reproduire tous les ans.

M. LE MAIRE : Ne vous trouvez pas déjà des excuses pour faire moins bien l'année prochaine !

Mme Joëlle SCHIRRER : Non, mais c'est dû à la nouveauté et à une très bonne permutation.

M. LE MAIRE : Et au dynamisme de la Présidente.

M. Pascal BONNET : Je comprends, donc plutôt qu'une faiblesse, la forte concentration est une force que la Ville n'exploite pas encore assez au-delà de la Citadelle. Pour ce qui est de l'offre historique, quel est le choix politique de la Ville, sachant qu'il y a aussi le choix de la SEM dans la mesure où l'accent a été mis sur la dimension vivant à travers le parc zoologique. A travers les autres équipements qui sont proposés, est-ce qu'en matière d'offre historique et de présentation de la Citadelle sous l'angle historique, vous avez l'intention de voir les choses se développer plus ou est-ce que l'accent est plus encore à mettre sur la dimension plus scientifique ?

M. LE MAIRE : Vous savez qu'à la Citadelle il y a effectivement un axe fort, orienté vers tout ce qui tourne autour du vivant, le vivant, l'environnement du vivant, l'explication du vivant. C'est le climatorium, l'insectarium, le noctarium, le parc zoologique mais en terme historique il y a aussi bien entendu le Musée de la Résistance et de la Déportation qui est vraiment un lieu d'histoire et un lieu de recherche. On n'a pas besoin de continuer à le développer, il se développe de lui-même, c'est une association très dynamique qui s'en occupe. Puis en matière d'ethnologie aussi il y a tout ce qui se passe au Musée Comtois. Il y a également une nouveauté qui a été introduite il y a quelques années avec les salles Vauban qui racontent l'histoire de Sébastien LE PRESTRE, marquis de Vauban, ce qui effectivement en renforce encore ce côté historique. Je crois qu'on peut toujours faire mieux mais c'est vrai que ces dernières années, vous avez raison, on a mis un accent très fort sur le vivant, sur le parc zoologique. Une troisième tranche de parc zoologique doit encore se mettre en place dans les années à venir. Il y a aussi un travail important qui est fait et qui va s'amplifier entre autres en matière de patrimoine avec les écoles, avec des classes de patrimoine sur la Citadelle, c'est aussi important.

M. Michel ROIGNOT : Simplement pour compléter la réponse que tu viens de faire à M. BONNET, très clairement en 1998 et Joëlle SCHIRRER l'a rappelé, l'objectif que nous nous étions fixé c'était bien de travailler à la Citadelle sur le vivant, c'était ça le choix parce qu'on s'est aperçu à la lueur de différentes enquêtes de motivation et de fréquentation que pratiquement 90 % des gens qui viennent à la Citadelle venaient pour cela. Comme en plus l'hébergement des animaux n'était pas très bon je dirais, on a vraiment focalisé pendant la période 1998/2001 et en fait on achève en 2002 en améliorant cette offre du côté du Museum et de tout ce qui est le vivant.

Maintenant, Joëlle SCHIRRER le dirait mieux que moi, il y a un nouveau projet qui se prépare à l'horizon 2010 qui proposera peut-être d'autres orientations mais clairement sur la période qui s'achève, 1998/2002 c'était cette orientation-là qui avait été retenue.

M. LE MAIRE : Je voudrais aussi préciser une chose concernant le parc zoologique -ne dites pas le zoo parce que vous allez fâcher Gérard GALLIOT- c'est un museum, c'est-à-dire qu'il faut que vous sachiez qu'il n'y a pas à la Citadelle d'animaux exposés dans des conditions de vie ignobles mais au contraire les espèces qui sont là sont pour beaucoup des espèces rares et protégées, et nous contribuons à la sauvegarde d'espèces qui sont totalement en voie de disparition. C'est pour cela que nous avons des tigres de Sibérie, des petits lémuriens qui viennent de Madagascar et nous sommes reconnus au niveau international pour ces actions de préservation de races en voie d'extinction. Je crois que c'est important, il y a un côté attractif parce qu'il y a des animaux mais aussi un côté scientifique tout à fait remarquable.

Mme Joëlle SCHIRRER : On peut compléter en précisant qu'on appartient à un réseau européen voire mondial des conservations des espèces, qu'on n'achète pas d'animaux mais par contre que les animaux qui se sont reproduits à la Citadelle sont affectés à tel ou tel lieu dans le monde».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le présent rapport.

M. le Maire, Mme SCHIRRER et M. ROIGNOT ne prennent pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2002.